



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 mai 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-05-107

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel qu'amendé : le point 8.1 *Adoption du Règlement 2016-03* est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} juin, 2016.

ADOPTÉE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016
 3. **Approbation des comptes**
 4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 mars 2016
 5. **Correspondance**
 6. **Compte-rendu des comités**
 7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses
- Affaires diverses**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

- 8.
- 8.1 Adoption du Règlement 2016-03 – reporté à la séance ordinaire du 1^{er} juin, 2016.
- 8.2 Adoption du Règlement 2016-04
- 8.3 Adoption du Règlement 2016-05
- 8.4 Adoption du premier projet de Règlement RU.02.2011.08
- 8.5 Adoption du second projet de Règlement RU.02.2011.08.01
- 8.6 Avis de motion au Règlement d'emprunt 2014-06-1
- 8.7 Dossier PIIA 2016-005 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant : Lot 5 613 392 du cadastre du Québec
- 8.8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Reddition de comptes 2016
- 8.9 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : Chemin Shrewsbury
- 8.10 Mandat pour une firme d'arpenteur-géomètre pour régulariser le cadastre d'un chemin public : Chemin Shrewsbury
- 8.11 Adjudication de contrat de gré à gré à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc.
- 8.12 Protocole d'entente dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.13 Autorisation de dépenses pour les travaux imprévisibles relatifs au projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.14 Démission de monsieur Jonathan Duchesneau à titre d'employé du Service de sécurité incendie
- 8.15 Utilisation d'une résidence aux fins de formation et d'entraînement continus pour les pompiers
- 8.16 Heures de surveillance civile : Équipe Laurence
- 8.17 Allocation d'un budget : Animation dans le parc et ateliers culinaires
- 8.18 Adoption de la politique de la famille et des aînés et du plan d'action local
- 8.19 Fermeture de compte bancaire
- 8.20 Perception des arrérages de taxes
9. Période de questions
10. Levée de la séance

2. Adoption des procès-verbaux

2016-05-108

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 avril 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 avril 2016**.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2016-05-109

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2016 totalisant **128 471,54 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'avril 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 31 mars 2016**

La directrice générale dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 mars 2016.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois d'avril a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Communication

Info Mille-Isles du mois de mai sera posté à la mi-mai 2016.

Cet été, la Municipalité procède à la refonte du site Web et au rajeunissement de son logo.

Bâtiment

Les travaux sur le bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie débutent le 24 mai 2016.

Incendie

La Municipalité de Mille-Isles occupera la caserne de Bellefeuille pour le 11 mai 2016. Une lettre sera postée aux citoyens concernés au cours du mois de mai.

Loisirs

Le plan d'action pour la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) est disponible.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

Travaux publics

Le chemin Tamaracouta doit être asphalté du chemin Hammond jusqu'à la route 329.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mars 2016.

7.2 *Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif des revenus et des dépenses (2015-2016).

8. Affaires diverses

8.1 *Adoption du règlement 2016-03 concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles*

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2016

8.2 *Adoption du Règlement 2016-04 modifiant le règlement 2009-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 avril 2016 par monsieur André Durocher;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2016-04 modifiant le règlement 2009-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE.

2016-05-110



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

2016-05-111

8.3 Adoption du Règlement 2016-05 amendant le Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de sécurité incendie

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 avril 2016 par madame Dawn Charles;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2016-05 amendant le Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE.

2016-05-112

8.4 Adoption du Règlement RU.02.2011.08 modifiant le règlement de zonage

Considérant qu'un avis de motion est donné séance tenante;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement RU.02.2011.08 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter un usage public communautaire extensif, de modifier les aménagements de stationnement, d'ajouter des dispositions sur les garages non attenants, de modifier le libellé public communautaire, de créer des dispositions permettant la restauration de milieux humides perturbés et d'ajouter des dispositions concernant les projets intégrés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

2016-05-113

8.5 Adoption du second projet de Règlement RU.02.2011.08.01 modifiant le règlement de zonage afin de modifier l'appellation et le chiffre de la zone H-1 et de la zone H-2, de modifier les usages autorisés de ces zones

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2016 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 6 avril 2016;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 4 mai 2016;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que les dispositions du règlement d'origine RU.02.2011.08 qui n'étaient pas susceptibles d'approbation référendaire ont été adoptées lors de la séance du 4 mai 2016;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public par consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le second projet de Règlement RU.02.2011.08.01.

ADOPTÉE.

8.6 Avis de motion au Règlement d'emprunt 2014-06-1

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur David Hudson*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera le règlement d'emprunt 2014-06-1 modifiant le Règlement d'emprunt 2014-06 décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne, et imposant une taxe spéciale à l'ensemble.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2016-05-114

8.7 Dossier PIIA 2016-005 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant : Lot 5 613 392 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant situé sur le lot 5 613 392 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Black;

Considérant que l'emplacement proposé est le seul endroit possible pour la construction d'un bâtiment accessoire compte tenu de la présence d'un cap de roche important et de milieux humides;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant situé sur le lot 5 613 392 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-005, en imposant les conditions suivantes :

- a) *Préalablement à l'émission du permis de garage, le propriétaire doit soumettre un rapport de restauration des milieux humides perturbés à main d'homme;*
- b) *À la suite de la réalisation des travaux proposés dans le rapport et approuvés par la Municipalité, le propriétaire doit soumettre une attestation de réalisation des travaux;*
- c) *Pour la construction du garage, le propriétaire doit s'assurer :*
 - c.1) *Que des mesures de mitigations soient installées afin de protéger la bande riveraine;*
 - c.2) *Que le propriétaire produise un document préparé par un arpenteur-géomètre démontrant l'implantation de la résidence avant que la fondation ne soit coulée;*
 - c.3) *Que le propriétaire oriente le drain français de façon à ce qu'il ne se dirige pas vers un milieu humide.*

ADOPTÉE.

2016-05-115

8.8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Reddition de comptes 2016

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 79 371 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la Municipalité est responsable;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes concernées pour un montant total de 251 439 \$;

Considérant qu'un vérificateur externe a préparé, dans les délais signifiés, un rapport spécial de vérification externe dûment complété.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU

D'INFORMER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

D'ABROGER la résolution 2016-04-091.

ADOPTÉE.

2016-05-116

8.9 ***Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal :
Chemin Shrewsbury***

Considérant que des travaux de creusage de fossés, de chargement et de mise aux normes sur le chemin Shrewsbury ont été identifiés comme un projet prioritaire par le conseil municipal;

Considérant que les coûts estimés pour effectuer les travaux sont de 62 000 \$;

Considérant que le budget actuel ne permet pas l'exécution dudit projet pour l'année en cours;

Considérant que ledit projet augmente de manière significative la qualité de la route et la rend plus sécuritaire pour les usagers.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers 6 :

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Sarah Channell, pour faire parvenir une demande de subvention à monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour effectuer des travaux de creusage de fossés, de chargement et de mise aux normes sur le chemin Shrewsbury, pour la somme de 31,500 \$, soit 50 % des coûts du projet.

ADOPTÉE.

2016-05-117

8.10 ***Mandat pour une firme d'arpenteur-géomètre pour régulariser le
cadastre d'un chemin public : Chemin Shrewsbury***

Considérant qu'il y a lieu de rendre conforme le cadastre du chemin Shrewsbury sur une distance de 1 km, car il est dans les plans de la Municipalité qu'il soit aménagé conformément au Règlement concernant la construction des chemins publics ou privés 2015-05;

Considérant que la première étape pour rendre le chemin conforme est de faire cadastrer le chemin à la largeur réglementaire;

Considérant que seul un arpenteur-géomètre peut effectuer les démarches à cet effet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme Madore, Tousignant, Bélanger pour la préparation des plans et devis pour le cadastre du chemin Shrewsbury, le tout tel qu'indiqué dans la soumission déposée en date du 19 avril 2016, et ce, au montant de 3 770 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE.

2016-05-118

8.11 Adjudication de contrat de gré à gré à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc.

Considérant qu'une Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 25 000 \$ (article 936 du *Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.1*);

Considérant que l'état de la situation relativement au dossier de cours d'eau « Sans nom » nécessite que des travaux coûteux soient effectués sur la propriété d'un contribuable;

Considérant qu'un rapport narratif, établissant la valeur de la propriété, l'indemnité principale redevable ainsi que l'indemnité accessoire advenant l'expropriation de la propriété, est nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ADJUGER à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. le contrat au montant de **6 000 \$ taxes en sus**, le tout et en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-460000-459.

ADOPTÉE.

2016-05-119

8.12 Protocole d'entente dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, la confirmation de l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), et ce, pour le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne d'incendie;

Considérant que la lettre de confirmation autorise une aide financière d'un montant de cinq cent vingt-huit mille quatre cent soixante-trois dollars (528 463 \$) s'appliquant au projet présenté ayant un coût admissible de huit cent treize mille vingt dollars (813 020 \$);

Considérant qu'un protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être signé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell et le maire, Monsieur Michel Boyer, à signer au nom de la Municipalité, le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie.

ADOPTÉE.

2016-05-120

8.13 ***Autorisation de dépenses pour les travaux imprévisibles relatifs au projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie***

Considérant que le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne d'incendie est commencé et que plusieurs travaux sont déjà engagés pour sa réalisation;

Considérant que la Municipalité doit répondre aux exigences prévues dans le protocole d'entente dans le cadre du Programme Infrastructures Québec – Municipalités;

Considérant qu'il y a plusieurs travaux à exécuter relatifs aux différentes exigences contenues dans ledit protocole d'entente;

Considérant que le conseil municipal ne siège que mensuellement et que les décisions des opérations et de coordinations doivent se prendre, quelquefois rapidement, pour ne pas retarder le processus ou les professionnels afférents au dit projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les dépenses relatives à des frais imprévisibles, nécessaires au bon déroulement des travaux concernant le protocole d'entente dans le cadre du Programme Infrastructures Québec – Municipalités, concernant le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie, pour une somme totale de 10 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE.

2016-05-121

8.14 ***Démission de monsieur Jonathan Duchesneau à titre d'employé du Service de sécurité incendie***

Considérant la démission de monsieur Jonathan Duchesneau, employé du Service incendie, et déposée à la directrice générale le 6 avril 2016 et en vigueur à compter du 6 avril 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Jonathan Duchesneau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

DE REMERCIER monsieur Jonathan Duchesneau pour toutes ses années de services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans son nouveau travail.

ADOPTÉE.

2016-05-122

8.15 Utilisation d'une résidence aux fins de formation et d'entraînement continus pour les pompiers

Considérant la recommandation 2016-65 du directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant que dans le cadre du programme de formation et d'entraînement continus des pompiers, le Service de sécurité incendie souhaite utiliser la propriété offerte gratuitement par madame Cindy Parr, sise sur le chemin Hyde;

Considérant que ces exercices auront notamment pour objectif de permettre aux pompiers de mieux se familiariser avec les nouveaux équipements mis en service depuis maintenant un an et d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le Service de sécurité incendie à utiliser la propriété offerte gratuitement par madame Cindy Parr, sise sur le chemin Hyde, dans le cadre du programme de formation et d'entraînement continus des pompiers.

ADOPTÉE.

2016-05-123

8.16 Heures de surveillance civile : Équipe Laurence

Considérant que les heures de surveillance ne sont pas incluses dans la soumission retenue;

Considérant que les travaux, dans le cadre du PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités), débutent à la fin mai;

Considérant qu'il est avantageux pour la Municipalité d'avoir un ingénieur pour assurer la concordance entre les plans et les travaux effectués;

Considérant que la firme Équipe Laurence Experts-Conseils SENC est déjà mandatée à titre d'ingénieur dans ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour la surveillance des travaux à la firme Équipe Laurence Experts-Conseils SENC pour la somme de 3150 \$ taxes en sus;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-722.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

2016-05-124

8.17 Allocation d'un budget : Animation dans le parc et ateliers culinaires

Considérant que l'animation dans le parc (2 fois semaine/ pendant 12 semaines) et les quatre (4) ateliers culinaires sont des activités populaires auprès des citoyens;

Considérant que ces activités font la promotion des saines habitudes de vie;

Considérant qu'elles sont en lien avec le plan d'action de la politique familiale de MADA (Municipalité amie des aînés).

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un budget de 1100 \$ (excluant le retour de taxes) pour l'animation dans le parc (2 fois semaine) et les quatre (4) ateliers culinaires, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de ces activités et à effectuer les dépenses en lien avec ces activités;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-70120-419.

ADOPTÉE.

2016-05-125

8.18 Adoption de la politique de la famille et des aînés et du plan d'action local

Considérant que les actions 198 et 199 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait de la MRC de s'investir dans le programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et de se doter d'une politique familiale municipale (PFM);

Considérant que lors des séances ordinaires tenues le 8 mai 2013 et le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement les résolutions numéro 13-05-205 et 14-03-102 visant à déposer auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes de soutien MADA et PFM;

Considérant que dans des lettres datées du 19 septembre 2013 et du 22 août 2014, les ministres, monsieur Réjean Hébert et madame Francine Charbonneau, informaient la MRC d'Argenteuil que les demandes avaient été accueillies favorablement;

Considérant qu'un premier protocole d'entente fut signé entre la MRC d'Argenteuil et le ministère de la Santé et des Services sociaux le 16 décembre 2013 (MADA), et un second entre la municipalité de Mille-Isles et le ministère de la Famille le 16 décembre 2016 (PFM);

Considérant qu'à ses séances ordinaires du 5 novembre 2014, le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles a adopté les résolutions 2014-11-213, visant à adhérer aux démarches régionales MADA et PFM et à nommer un ou des élu(s) responsable des questions Familles et Aînés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

Considérant qu'à sa séance ordinaire du 5 novembre 2014, le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles a adopté la résolution 2014-11-213, visant à nommer les citoyens siégeant sur le comité de pilotage local auprès du ou des élu(s) responsable(s);

Considérant que la démarche vise la réalisation d'un portrait du milieu et la rédaction d'une politique et de son plan d'action par le comité de pilotage, avec le support de l'équipe de la MRC d'Argenteuil;

Considérant que la politique de la famille et des aînés de la MRC d'Argenteuil, adoptée le 13 avril 2016 (résolution 16-04-172) par le conseil des maires, a notamment pour objectif l'amélioration de la qualité de vie, l'harmonisation des interventions municipales et le développement du sentiment d'appartenance et de l'implication citoyenne;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la politique et de son plan d'action, la Municipalité de Mille-Isles bénéficiera d'une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre de celui-ci, financée par la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Fonds de développement du territoire (volets famille et aîné) et par le projet « La sécurité des personnes aînées, c'est notre priorité » (volet aîné) de la défunte CRÉ des Laurentides;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la politique et de son plan d'action, la Municipalité de Mille-Isles pourra également bénéficier d'une enveloppe financière, offerte par Québec en Forme Argenteuil (volet famille).

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les fondements de la politique de la famille et des aînés et le plan d'action local en découlant.

ADOPTÉE.

c. c. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC
d'Argenteuil
Ministère de la Famille
Secrétariat aux Aînés

016-05-126

8.19 Fermeture de compte bancaire

Considérant que le compte de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme est inactif;

Considérant qu'il y a des frais mensuels pour les comptes inactifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sarah Channell, à fermer le compte 73309;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sarah Channell, à transférer le solde au compte 0114155 (fonds général) de la Caisse Desjardins d'Argenteuil.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

8.20 Perception des arrérages de taxes

Considérant l'importance de procéder à la récupération des arrérages de taxes d'un an et plus;

Considérant les tarifs applicables relativement à la perception des arrérages par la firme d'avocats Prévost Fortin d'Aoust, de l'ordre de 15 % sur les montants de 500 \$ et plus, et 25 % sur les montants de moins de 500 \$;

Considérant que le taux d'intérêt applicable aux montants de taxes dus à la Municipalité de Mille-Isles est de 15 %;

Considérant que le conseil désire récupérer les sommes dues à la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de transmettre les comptes de taxes ayant un solde antérieur à l'année 2016 de 500 \$ et plus, à la firme Prévost Fortin d'Aoust avocats afin que les montants dus soient récupérés;

D'IMPUTER les honoraires relativement aux frais de recouvrement des taxes au poste budgétaire 02-12010-412.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20 h 37**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell

Directrice générale et secrétaire-trésorière,

2016-05-127



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016


Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée


Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Michel Boyer
Maire et président d'assemblée





No de résolution
ou annotation

MB
[Signature]

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100